

Compte-rendu du premier conseil d'école 2023-2024 du jeudi 9 novembre 2023

Ouverture de séance : 18h30

Secrétaire de séance : Mme Montaufray Céline , Professeur des écoles

Présents : Les représentants de la mairie : Mr Jean-Yves Laurence, maire
Mr Jean-Jacques Lebreton, 1er adjoint

Les représentants des parents d'élèves : Anthony Derouet, Charline Manigart, Caroline Ribet,
Juliette Hinfray, Rafika Vernet, Katy Aumont-Bisson

L'équipe enseignante : Mme Hamelin Karine, directrice, Mme Osmond Mélanie, Mme Guillemain
Charlotte, Mme Montaufray Céline , Madame Pupet Patricia, Mme Dupard Marie, Mme Florence
Segovia

Excusés M Le Granché, Inspecteur de l'Education Nationale
Mme Bertoli Marion, Mme Lupas Ludivine, représentants de parents d'élèves
Mr Prehu, enseignant
Mme Daniele Rey-Dorène, adjointe chargée des affaires scolaires

ordre du jour :

1. Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle
2. Les effectifs de l'école
3. Le règlement intérieur
4. La sécurité
5. Le plan Non au Harcèlement
- 6. Le projet d'aménagement de la cour de récréation de la maternelle
7. Les projets de sorties, spectacles, rencontres sportives
8. Présentation des comptes de la coopérative
9. Questions et informations diverses

1-Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle :

Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves : Les élections se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2023. Le nombre de votants est de 110 pour 185 inscrits. Le nombre de bulletins blancs ou nuls est de 11. Le taux de participation a été de 59,46%. C'est un taux en baisse par rapport à 2022, taux de 68 %, Les parents candidats étaient regroupés sur une liste donc 6 titulaires et 6 suppléants ont été élus.

Les membres du conseil:

Les articles 17-18 et 20 du décret n°90-788 du 6 septembre 1990 définissent les modalités du conseil d'école. Ces articles sont disponibles sur le site de l'école dans la rubrique du conseil d'école.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- ❖ Les représentants de la mairie : Monsieur le Maire : Monsieur Laurence et ses conseillers municipaux M Me Rey Dorène chargé des actions scolaires et périscolaire et M. Legros chargé des travaux dans les bâtiments.
- ❖ L'équipe enseignante : Madame Hamelin Karine, directrice de l'école et enseignante titulaire de la classe de CM1-CM2 déchargée le vendredi et 1 jeudi sur 3 par Madame Dupard Marie jusqu'à la fin du mois de janvier, Madame Ségovia Florence enseignante titulaire de la classe de CP, Madame Montaufray Céline, enseignante titulaire de la classe de MS-GS, Madame Guillemain Charlotte, enseignante titulaire de la classe de CE1-CE2, déchargée les jeudis et vendredis, Madame Osmond, enseignante titulaire de la classe de PS-MS, Mme Pupet Patricia, enseignante titulaire de la

classe de CE2-CM1.

❖ Les représentants des parents d'élèves :

Les titulaires : Madame LEPAS Ludivine, parent de Marius en CM1 dans la classe de Mme Pupet

Madame BERTOLI Marion, parent d'Augustin en CP et de Marceau en MS

Monsieur DEROUET Anthony, parent de Pauline en CE2 et d'Agathe en MS

Madame MANIGART Charline, parent de Lou en CE1

Madame HINFRAY Juliette, parent de Camille en CM2 et de Victor en CE1

Madame VERNET Rafika, parent de Nahel en CM2, d'Elissa en CE2 et de Daphnée en MS

Les suppléants : Madame RIBET Caroline, parent d'Adam en CE1

Madame BISSON Katy, parent d'Aurélien en CP

Madame DESCHAMPS LEROUX Jennifer, parent de Hugo en PS

Madame VILLENEUVE Aurore, parent de Timéo en MS

Madame Zanetti Claire, parent de Côme en CP et de Pauline en CM1

Madame LEGALLET Sophie, parent de Zacharie en CE1

❖ L'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint Lô Nord : Monsieur Le Granché Stéphane est excusé.

La présidence:

La présidence est assurée par la directrice qui établit l'ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres et anime le conseil. La présidente, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Elle a la responsabilité du compte- rendu avec le ou la secrétaire.

Les réunions :

Le conseil d'école est constitué pour une année jusqu'au renouvellement de ses membres, c'est à dire jusqu'aux prochaines élections des représentants en octobre 2024.

Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats des élections des parents d'élèves. Deux autres réunions auront donc lieu dans le courant des mois de mars et de juin. Il peut également être réuni à la demande de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les dates et les horaires des conseils d'école sont déjà fixés : **le jeudi 21 mars 2024 et le jeudi 27 juin 2024 de 18h30 à 20h30 à la mairie.**

Les missions du conseil d'école :

Sur proposition de la directrice, le conseil d'école :

- ❖ Vote le règlement intérieur de l'école
- ❖ Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- ❖ Donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école :
 - Les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
 - Les activités périscolaires
 - La restauration et l'hygiène scolaire

- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- ❖ Adopte le projet d'école
- ❖ Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- ❖ Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école
- ❖ Reçoit une information sur :
 - Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
 - L'organisation des aides spécialisées

Les comptes rendus :

Un compte rendu sera distribué à chaque membre du conseil et un exemplaire envoyé à l'IEN. Il est envoyé aux familles via l'ENT et est déposé sur le site de l'école.

2-Les effectifs de l'école

A la rentrée de septembre: 130 élèves sont inscrits, les effectifs se maintiennent.

La répartition en 6 classes :

TPS- PS-MS – Mme Osmond : 23 élèves dont 2 TPS, 15 PS et 6 MS

MS-GS – Mme Montaufray : 22 élèves dont 12 MS et 10 GS

CP – Mme Segovia : 17 élèves

CE1-CE2 – Mme Guillemain 22 élèves : 17 CE1 et 5 CE2

CE2- CM1 - Mme Pupet : 23 élèves dont 10 CE2 et 13 CM1

CM1-CM2 – Mme Hamelin : 23 élèves dont 4 CM1 et 19 CM2.

Pour la rentrée 2024, la prévision d'effectif transmise au service de L'inspection académique est de 12 PS. Ce chiffre est établi à partir des listes de naissances de l'année 2021 fournis par les communes. Saint Georges Montcoq : 10 ; Mesnil Rouxelin : 2 et Rampan : 0.

La question de la baisse des effectifs se pose. Mr le Maire se veut rassurant en évoquant les nouvelles constructions à venir et un mouvement de population important. Mme Hamelin rappelle que la tendance actuelle est à une baisse des naissances en France et que les écoles environnantes sont plutôt en baisse d'effectif.

Mr le Maire rappelle les conditions de dérogations : regroupement de fratrie, un parent qui travaille sur la commune de St Georges et les habitants de Saint-Lô autour de l'église.

3 -Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur de l'école a été élaboré à partir du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, actualisé en novembre 2021 et tient compte de la spécificité de l'école.

Une ligne incluant le programme phare a été ajoutée dans la partie 2 Droits et obligations des membres de la communauté éducative, chapitre 2.1 les élèves. « Dans ce cadre, un programme de lutte contre le harcèlement scolaire est en vigueur à l'école afin de prévenir et de traiter toute situation de harcèlement »

une annexe au règlement départemental est ajoutée, la charte de la laïcité.

Des points particuliers :

Dialogue avec les familles : une réunion de rentrée par classe a été organisée à destination des familles pour expliquer le fonctionnement de l'école et des classes. Des réunions individuelles soit à la demande de l'enseignant ou des familles et des réunions avec la directrice peuvent aussi s'organiser dans le courant de l'année scolaire.

Communication du livret scolaire (Livréval) du CP au CM2 est consultable sur le site de l'école. Les familles ont reçu ou vont recevoir un code pour y accéder. Le livréval est diffusé à des périodes de l'année définies :

en PS-MS : une fois en fin d'année,

de la GS au CM2 : deux fois (fin janvier et fin juin). Il est distribué en version papier en fin d'année.

Les médicaments sont interdits à l'école même sur le temps du personnel de la mairie. Les parents doivent éviter de mettre les enfants quand ils sont malades sinon il y a un risque de contagion au niveau de la classe et de l'école. Les enseignantes ou le personnel de la mairie peuvent appeler une famille afin qu'elle récupère un enfant malade ou blessé.

Les dispositions particulières :

Les bijoux et les jouets sont vivement déconseillés.

Les animaux domestiques sont interdits dans l'enceinte de l'école, même tenus en laisse ou dans les bras.

Lors du conseil d'école du jeudi 9 novembre 2017, celui-ci avait voté pour qu'un réflexe citoyen de ne pas fumer au niveau des portails d'entrée soit respecté.

La signalisation (panneau de sens interdit) demandée lors des conseils d'école de l'année scolaire 2016-2017 indique qu'il est interdit aux usagers sauf services publics d'emprunter la voie menant jusqu'au parking avec son véhicule.

Vote à l'unanimité.

Le règlement intérieur et ses annexes sont disponibles sur le site de l'école dans la rubrique informations générales. Un engagement de respecter le règlement intérieur et ses annexes seront distribués aux familles via l'ENT.

4 -La sécurité

Il y a deux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat/intrusion. Dans l'année, il faut réaliser au moins 3 exercices de simulation.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté risques majeurs est opérationnel depuis quelques années. Chaque année, un exercice est effectué avec les enfants. Lors de cet exercice, seuls les élèves du CP au CM2 sont informés de la nature du risque. La situation évoquée est fréquemment celle d'un accident au carrefour et que les pompiers nous demandent de rester enfermés le temps qu'ils évacuent un camion transportant des matières dangereuses. C'est un plan qui va décrire étape par étape toutes les missions du personnel enseignant, le matériel à avoir, le lieu de mise en sécurité des élèves et du personnel communal. L'exercice est programmé le jeudi 30 novembre et le risque évoqué sera le même que l'année dernière : la tempête.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté Attentat/intrusion est en vigueur depuis 2016. 2 exercices doivent être organisés : un pour se cacher et un pour s'échapper. L'exercice se cacher a été réalisé le mardi 7 novembre 2023. Les enfants devaient faire le silence pendant 10 à 15 minutes. Le système d'alarme a bien fonctionné.

Pour les CP et CE1-CE2 de Mmes Segovia et Guillemain, les élèves se sont cachés dans la cantine. L'objectif est de faire identifier aux enfants la sonnerie du système, de comprendre qu'il faut se confiner et de faire le silence absolu. Du côté des maîtresses, elles doivent éteindre les lumières, s'enfermer à clé et communiquer par le biais des téléphones portables. Pour les maternelles, l'exercice est réalisé sous la forme d'un jeu de cache-cache avec la directrice. La consigne donnée est de se cacher pour ne pas que la directrice nous trouve. Les enseignantes sont vigilantes à ce que les exercices organisés dans le cadre du plan ne soient pas anxiogènes.

L'exercice « s'échapper » aura lieu le mardi 12 décembre.

La pertinence du trajet pour s'enfuir pour les classes de CE2-CM1-CM2 est évoquée et sera à rediscuter ultérieurement.

Les classes de CP-CE1-CE2 s'échappent par les fenêtres et rejoignent le terrain de foot.

Les élèves de maternelle s'échappent par la porte de secours et viennent jusqu'à la mairie.

Le plan vigipirate est toujours en vigueur depuis 2016. Les portails et portes sont fermés sur le temps scolaire et sur le temps de la garderie du matin et du soir. Depuis le lundi 16 octobre, une mesure a été renforcée : l'accueil des élèves des classes de TPS-PS-MS et MS-GS se fait par les deux enseignantes Mme Osmond et Mme Montaufray à la porte de la salle de sieste.

Les exercices de "sécurité incendie": 2 exercices dans l'année: le 1er exercice a eu lieu le vendredi 15 septembre 2023. le système d'alarme a bien fonctionné. Les élèves ont été informés. Le temps d'évacuation est de 2 minutes.

Un deuxième exercice inopiné est prévu en janvier. Le personnel enseignant y compris Mme Hamelin ne sera pas prévenu.

5. Le plan Non au harcèlement

a) Présentation du plan et définition du harcèlement :

L'article R.421-20 du code de l'éducation prévoit la mise en place d'un plan de prévention des violences, incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement, dans tous les établissements scolaires.

L'article D.411-2 du code de l'éducation indique également que le conseil d'école doit entreprendre des démarches de prévention des violences et du harcèlement.

Selon la circulaire n°2013-100 du 13/08/2013, un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation induisant une souffrance psychologique, qui se répète régulièrement.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques :

- l'apparence physique (poids, taille, couleur de cheveux...)
- le sexe (garçon efféminé, fille jugée trop masculine...)
- un handicap (physique, psychique ou mental)
- un trouble de la communication (bégaiement)
- l'appartenance à un groupe social ou culturel particuliers
- des centres d'intérêts différents

Il est important d'objectiver les situations de harcèlement potentiel qu'il faut savoir repérer et identifier.

C'est l'affaire de toute la communauté éducative : équipe enseignante ; IEN ; psychologue, infirmier, médecin scolaire ; agents municipaux ; parents d'élèves ; mais aussi élèves.

L'ensemble des adultes de l'école doit être informé en cas de harcèlement entre pairs (personnels de la cantine et des temps périscolaires) . L'appui de l'IEN et du référent harcèlement départemental ou académique peut être sollicité, ainsi que celui de la mairie.

Il revient donc aux adultes – équipe éducative, personnel intervenant sur le temps périscolaire, famille – de croiser leurs regards, afin de mieux observer les différentes situations dans lesquelles se trouve l'enfant et son comportement.

b) Les actions préventives menées à l'école :

Tout au long de l'année, les enseignantes sont vigilantes aux actes de violences verbales ou physiques. Elles enseignent l'empathie, la gestion des émotions et ont mis en place la méthode des messages clairs à partir du CE1.

Dans le cadre de la journée non au harcèlement du jeudi 9 novembre, les enseignants ont mené des actions.

En maternelle, Mme Osmond et Mme Montaufray ont élaboré avec les élèves des supports pour aménager un espace de discussion sur la cour de récréation : bulles de dialogue, silhouette pour indiquer où l'on a mal (douleur physique ou morale : coeur) ainsi que des images des émotions afin de savoir les reconnaître et indiquer à l'autre ce que l'on ressent. L'accent a été mis sur le fait de prendre soin de l'autre, et de ne pas faire aux autres ce que l'on n'aime pas que l'on nous fasse.

En CP, Mme Segovia a présenté une petite vidéo un jour, une actu pour définir le harcèlement.

En CE1-CE2, M Prehu a présenté une vidéo le complexe du Hérisson et organisé un débat

En CE2-CM1, Mme Pupet a refait un point sur la définition du harcèlement puis a regardé la vidéo « un jour une actu ». Le principe de répétitivité n'était pas encore bien cerné. Jeu d'accord/pas d'accord et débat. Ex : « le harceleur harcèle car il se sent en danger » « je n'ai pas peur d'agir si je suis témoin »... Puis questionnaire national anonyme portant sur septembre-octobre 2023. Ces questionnaires seront étudiés puis restitués aux familles selon des modalités à définir. En regardant rapidement les réponses des élèves, 3 questionnaires interpellent Mme Hamelin et Mme Pupet. Le problème de l'anonymat des questionnaires est de savoir quels sont les enfants qui sont concernés même si les enseignantes ont des idées. Il serait intéressant de discuter avec ces trois enfants.

En CM1-CM2, Mme Hamelin a travaillé toute la journée du 9 novembre.

- définition du harcèlement pour redéfinir aspect répétitif, violence verbale, physique et psychologique – rôles de témoins/auteur/victime

- 2e vidéo : le harcèlement est puni par la loi
- réponse au questionnaire phrase/phrase en explicitant bien : cette année, à l'école
- 1 enfant a l'impression de vivre une situation de harcèlement, la situation est déjà connue et l'élève identifié. Sinon majorité de jamais. « tu te mets en colère sans savoir pourquoi » : beaucoup ont coché souvent/très souvent
- le harcèlement vécu à la maison via les jeux vidéos en ligne a été souligné : les élèves parlent d'insultes entre copains
- un roman « Gorby sale menteuse » traitant du harcèlement va être étudié pendant cette période.

Le questionnaire d'auto évaluation anonyme à partir du CE2.

Programme Phare prévoit 10h d'enseignement pendant l'année dans toutes les classes.

En CE2-CM1, Mme Pupet suit le « Parcours du Petit citoyen »

Question de Mr Le maire : à quel moment les parents sont-ils impliqués ?

Mme Hamelin : une restitution sera faite aux parents dans des modalités restant à définir. Dans le programme Phare est prévu d'organiser un atelier Parents. Mme Hamelin souligne que les enseignants n'ont aucune formation pour mener cet atelier mais qu'elle y réfléchit.

Le harcèlement via les téléphones portables est évoqué. Mme Hamelin a fait un sondage dans sa classe. Quatre enfants disposent d'un téléphone portable.

c) Procédure en cas de harcèlement à l'école :

L'élève victime ou un de ses parents doit informer son enseignante qui informera la directrice. Les parents peuvent aussi informer la directrice qui prendra en charge la situation selon le protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles : recueillir le témoignage de la victime, des témoins, avec l'auteur présumé et avec les parents et décider des mesures de protection pour la victime et des mesures de punitions, sanctions ou de réparations pour l'auteur. La directrice informera l'IEN de la situation.

Une mesure d'exclusion de 5 jours prise par la directrice est possible.

Une mesure de changement d'établissement est possible si le maire accorde la dérogation.

Quand un élève a un souci de violence physique, il est isolé dans la cour sans contact avec ses camarades en ayant à sa disposition des jeux pendant un temps donné.

Mr Le Maire indique qu'il a la possibilité d'exclure un élève sur le temps périscolaire si aucune autre solution ne fonctionne.

6-Le projet d'aménagement de la cour de récréation

Mme Hamelin n'a pas de nouvelles concernant le projet NEFLE (notre école, faisons la ensemble) dans lequel l'équipe enseignante a demandé une subvention pour du mobilier.

Le samedi 18 novembre 2023, à partir de 10 heures, l'équipe enseignante et la mairie organise un chantier participatif pour aménager un espace olfactif et préparer le terrain pour que les enfants plantent l'osier de la future cabane et aménagent le chemin sensoriel. Les parents ont reçu un mail pour les inviter à venir participer. Un café sera offert par la municipalité.

Les enfants des classes de CP et CM1-CM2 construiront la cabane en osier fin novembre avec Anne-Sophie Grandin animatrice de l'association CIEC.

7-les projets de sorties : spectacles et rencontres sportives

Les sorties culturelles :

Dans le cadre de la semaine du goût, la classe de MS-GS a été cuisiné au lycée de l'EREA à Saint Lô le mardi 17 octobre.

Dans le cadre des rendez vous sonique, les classes de CP, CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2 sont allés voir un concert intitulé Héritage du groupe DJ show set le mardi 7 novembre à la salle du Normandy à Saint-Lô.

Les élèves de CP et CE1-CE2 assisteront à un spectacle « la petite fille et la mer » par la compagnie Tourner la page, le

vendredi 17 novembre 2023 à Tessy Bocage. Les places sont offertes par le conseil départemental. Seul le transport est à la charge de la coopérative.

Pour Noël, spectacle de Virginie Pucelle, classes TPS-PS-MS, MS-GS, CP et CE1-CE2 lundi 18 décembre 2023 : « La folle vadrouille de Noël »

Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 iront au théâtre de Saint Lô le vendredi 22 mars voir le spectacle traitant de la différence « De l'autre côté du citron ».

Les classes de TPS-PS-MS et MS-GS iront voir un spectacle « Souffle » à la salle le Normandy le mardi 20 février.

Les rencontres sportives :

La classe de MS-GS participera au maternathlon.

La classe de CP est inscrite à la course d'orientation.

Les classes de CE1-CE2-CM1-CM2 participeront aux Foulées St Loïses le dimanche 3 décembre à St Lô. Challenge : les 5 meilleures écoles seront récompensées.

les classes de CP et CE1-CE2 sont inscrites aux rencontres athlétisme.

Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 sont inscrites à la sécurité piéton.

Participation aux foulées Saint-Loise du dimanche 3 décembre comme objectif du cycle course longue débuté en septembre par les trois classes CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2: Mme Guillemain a la charge d'organiser et d'inscrire les enfants volontaires. Lors de l'évènement, les enseignantes assurent l'échauffement, emmèneront les enfants au départ. Les enfants seront récupérés par leurs parents à l'arrivée. Des récompenses sont attribuées aux 5 premières écoles qui ont le plus de participants.

8- Présentation des comptes de la coopérative

La situation du compte en octobre 2023 est de 6846,96€.

L'appel aux dons auprès des familles est en cours.

Une action de vente de livres a été proposée.

9. Informations et questions diverses :

Les informations :

projet solidaire avec la croix rouge de Saint-Lô : confectionner des boites solidaires « enfants »

Classe CM1-CM2 : vêtements chauds enfants de seconde main (écharpe, gants, bonnet)

classe CE2-CM1 : Livres enfants en très bon état

classe CP : produit d'hygiène : dentifrice et brosse à dent

Classe CE1-CE2 : produit d'hygiène : shampoing , gel douche, savon

classe MS-GS : jeux de carte, jeux de voyage

Classe TPS-PS-MS : friandises

confection de cartes de Noël à envoyer aux personnes âgées de l'EHPAD

La piscine aura lieu les mardis et jeudis du mardi 7 mai au mardi 4 juin.

Le photographe passera le vendredi 17 novembre 2023.

La chorale de Noël aura lieu le vendredi 22 décembre 2023 à partir de 18h30 à la salle polyvalente

La fête de l'école aura lieu le samedi 29 juin 2024

Les questions:

La problématique de la fuite dans le couloir des classes de CP ce1 ce2

Mr Le Maire : la solution est trouvée et cela va être fait dans la semaine.

Concernant l'extension, Mr Le Maire évoque qu'il va activer la garantie décennale pour des problèmes d'infiltration dans la cantine.

Serait-il envisageable que nous ayons un canal de communication avec les parents via l'ent afin que cela soit plus simple pour tout le monde ?

Mme La Directrice : Non ce n'est pas envisageable par l'administrateur. Cela avait été mis en place au début de l'ENT, des problèmes d'insultes entre parents avaient été rencontrés dans une école. Elle peut demander la création d'un blog "représentants des parents d'élèves". La solution retenue est que les mots des parents soient envoyés à Mme Hamelin qui transmettra à tous les parents. Mme Hinfrey évoque la difficulté des représentants à utiliser l'adresse gmail actuelle car elle nécessite un numéro de téléphone portable qui actuellement est celui d'un ancien représentant. Mme Hamelin accorde que l'adresse mail de secours soit celle de l'école.

Le problème de l'aide au devoir avec la mairie: Un parent évoque la difficulté de faire faire ses leçons à 18h45 après le travail, en soulignant que plusieurs parents sont dans ce cas. De plus, il évoque l'enrichissement de faire l'étude pour apporter un plus, notamment pour les familles défavorisées. Enfin, il regrette d'avoir été mis devant le fait accompli sans avoir consulté, le mail est arrivé après la rentrée. Est-ce une réelle économie pour l'avenir par rapport aux enfants ?

Mr Le Maire : la fréquentation était irrégulière : 12 certains jours, 3 d'autres. À partir de 13 enfants, l'étude pourrait être rediscutée en conseil. Les familles devront inscrire leur enfant et respecter leur engagement tout au long de l'année.

Un parent demande à ce qu'un sondage soit mis en place. Mr Le Maire reconnaît que cela a été mis en place de façon précipitée, suite aux diverses augmentations de coûts. Les représentants vont réaliser un sondage qui sera communiqué par Mme Hamelin via l'ENT. Les parents pourront renvoyer leur réponse sur la messagerie gmail des représentants.

S'agissant du personnel encadrant les enfants pendant la pause déjeuner et à la garderie : y a-t-il une baisse d'effectifs par rapport à l'an passé, si oui de futurs recrutements sont-ils prévus en cours d'année pour venir en renfort du personnel actuel (notamment via le dispositif d'aides au recrutement proposé par le département aux communes)?

Une personne est partie à la fin de l'année scolaire. L'organisation a donc été revue pour le temps du midi. Or, la solution n'est pas satisfaisante, il y a trop d'enfants dans un petit espace. La mairie recherche une personne pour surveiller les élèves dans la cour primaire. Les contrats aidés n'ont pas toujours été des expériences concluantes.

Au sujet des punitions collectives : y a-t-il eu une discussion engagée avec le personnel pour éviter le recours à ces punitions à l'avenir ?

Le personnel n'a pas formation et essaie de trouver des solutions.

Un parent souligne que la cantine fonctionne beaucoup mieux, le blog est apprécié.

Le temps de garderie pose plus de difficultés.

Mme Hamelin remercie les membres du conseil d'école.

La séance est clôturée à 21h.

La directrice

La secrétaire,

Mme Hamelin Karine

Mme Montaufray